

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**
 République Française – Département de l’Ardèche

Date de convocation : 03.04.2025

Date de séance : 10.04.2025

**Nombre de
 Conseillers :**
 En exercice : 10
 Présents : 07
 Votants : 07

Le dix avril de l’an deux mil vingt-cinq,
 à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de
 ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au
 nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la
 présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

Étaient présents : BENLIAN Lydie, AMBLARD Gilles, VIDAL Carine,
 VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, BASSET Anselme
Étaient excusés : ZAESSINGER Cécile, CLAUZIER Manon, SABOT Nicolas
Secrétaire de Séance : BENLIAN Lydie

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le projet de BP 2025 afférent au budget communal s’établit en dépenses et en
 recettes à 1 031 621.39€ répartis comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	521 197.67	521 197.67
Fonctionnement	510 423.72	510 423.72
Total	1031621.39	1031621.39

Ceci exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité
VOTE le budget primitif 2025 afférent au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
 Sébastien VERNET

La secrétaire de séance
 Lydie BENLIAN

